

BULLETIN MUNICIPAL

AVENAY

mai 1986

Compte-rendu

d'activités Municipales

14 Novembre 1985.

Dans le but d'obtenir une subvention du département, le Conseil municipal décide de confier à Monsieur L'HOSTIS, maître d'oeuvre, l'étude d'un projet d'édification d'un bâtiment à usage communal et sportif sur le terrain de Sport.

Monsieur Alain OLLIER demande à ne plus participer à la commission : " Information ". Il sera remplacé par Monsieur Bernard PUPIN.

Afin de mettre fin au dépôt sauvage d'ordures dans le chemin du Moulin Michel, le Conseil décide de faire poser un panneau d'interdiction à l'entrée du chemin.

12 Décembre 1985.

Eu égard aux services rendus à la commune par Albert LEFRANÇOIS depuis plusieurs années, le Conseil décide, à titre exceptionnel, de l'engager comme TUC, ce dernier ne pouvant entrer en Centre d'Aide par le Travail faute de place disponible dans l'immédiat.

Décision a été prise de répondre favorablement à la demande de bourses départementales concernant 12 enfants de la commune.

7 FEVRIER 1986.

Le contrat de ramassage des ordures ménagères a été reconduit pour l'année 1986.

Les ramassages des objets encombrants auront lieu aux dates suivantes:

- MARDI 24 JUIN.
- MARDI 21 OCTOBRE.

Suite au mauvais fonctionnement de l'éclairage de la rue Saint Loup et de la rue de la Mare, le Conseil charge le Maire de contacter le responsable du Syndicat d'Electrification afin de solutionner ce problème.

LOCATION de la SALLE des FETES :

Comme suite à la demande formulée par le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal a décidé qu'un contrat de location serait présenté à toute personne qui voudra louer la Salle des Fêtes. Un article de ce contrat prévoit qu'une caution de 1.000 Francs sera demandée au locataire à la remise des clés. Cette caution lui sera rendue lorsqu'il rapportera les clés. Ce contrat sera appliqué à tous les locataires, qu'ils résident ou non dans la commune.

SORTIE du TERRAIN de SPORT.

Plusieurs automobilistes ont évité de justesse des jeunes cyclistes qui sortaient du Terrain de Sport. Il est demandé aux parents de convaincre leurs enfants de sortir du Terrain en marchant près de leur vélo et non en roulant dessus.

Ces quelques secondes de sagesse éviteront sûrement des accidents malheureux.

STOP!!! .../...

.../...

UTILISATION de la COUR de l'ECOLE:

Dans un précédent flash, quelques règles concernant l'utilisation de la cour de l'école après 16 H 30 avaient été rappelées. Il faut hélas constater qu'elles ne sont pas toujours respectées et que la cour sert encore trop souvent de parcours de cross pour les vélos par exemple.

Si jusqu'à présent la cour restait ouverte le soir, c'était afin d'éviter que les enfants s'exposent aux dangers de la rue. Or, depuis plusieurs mois déjà, le terrain de Sport a été en partie aménagé. La piste qui entoure le stade est accessible aux vélos. De plus, des buts ont été installés de sorte qu'il est également possible d'y jouer au foot-ball.

En conséquence, les jeunes qui désirent faire du vélo ou jouer au ballon devront maintenant utiliser le terrain de sport et non plus la cour de l'école.

Il est évident que les plus jeunes qui, savent tout juste faire du vélo, qui apprennent à en faire ou qui veulent jouer au ballon et qui ne sont pas en mesure d'aller seuls au terrain de sport pourront continuer à utiliser la cour.

La cour, qui ne peut faire l'objet d'une surveillance constante - ce qui est malheureusement nécessaire - sera désormais fermée le week-end, durant les congés scolaires et éventuellement le mercredi. Il est enfin rappelé qu'il est interdit de jouer sous le préau.

18 MARS 1986.

Une pétition des habitants de la rue Saint Loup ayant été remise au Syndicat d'électrification, celui-ci a fait contrôler les installations par un technicien.

Monsieur le Maire nous annonce l'attribution d'une subvention départementale de 92.600 F., ce montant représentant 50 % du devis de construction du bâtiment communal sur le terrain de sport.

CONCESSIONS FUNERAIRES:

Les nouveaux tarifs sont les suivants:

- 650 F. = Concession à perpétuité.
- 500 F. = " cinquantenaire.
- 320 F. = " trentenaire.

Il faudra ajouter à ces tarifs les frais d'enregistrement, droits et taxes.

Nos joies ... nos peines...

NAISSANCES:

SUZANNE Nicolas le 15.11.85
LECHEVALIER Elodie le 30.11.85
L'HOPITALIER Pauline le 30.12.85
L'HOPITALIER Elise le 30.12.85
FOUQUES Mickaël le 03.02.86
LEBOUCHER Olivier le 23.03.86
POSTEL Simon le 10.04.86
ROUXEL Marc le 29.04.86

DECES:

M. BOSCHER Joseph le 17.01.86
M. BARBOT Jean-Louis le 06.03.86

Budget

succint

BUREAU D'AIDE SOCIALE

RECETTES : Locations	2.230
Part sur les concessions	420
Subvention Communale	4.500
DEPENSES : Impôts fonciers	1.250
Subvention à A.D.M.R.	1.500
Bourses Communales	2.400
Secours en argent	2.000

DEPENSES: FONCTIONNEMENT

DENREES ET FOURNITURES	37.400
*dont: Carburants	4.000
Combustibles	25.000
Fournitures Scolaires	5.000
FRAIS DE PERSONNEL	166.300
IMPOTS ET TAXES	5.500
TRAVAUX & SERVICES EXTERIEURS	162.114
*dont: Ordures Ménagères	36.000
Entretien de Voirie	51.114
PARTICIPATIONS & CONTINGENTS	76.830
*dont: Contingent d'Aide Sociale	43.500
Cotisations municipales	1.200
Contingent Service Incendie	8.146
Charges intercommunales	23.984
-Syndicat des Communes	-----
-Piscine Villers-Bocage	7.254
-Collège Evrecy	5.993
-Ass.Vallée de la Guigne	60
-Ass.Vallée de l'Orne	1.350
-Syndicat Scolaire Evrecy	5.427
-Syndicat d'électrification	3.900
ALLOCATIONS & SUBVENTIONS	27.030
FRAIS DE GESTION GENERALE	38.150
*dont: Fêtes et Cérémonies	6.700
Frais de Transport	1.000
Indemnité fonction Maire & Adjt	25.500
FRAIS FINANCIERS	25.989

DEPENSES: INVESTISSEMENT

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	8.783
ACQUISITIONS	28.600
*dont: Mobilier Scolaire	6.000
Matériel divers	3.500
Outils	3.100
Gyrobroyeur	10.000
Subv. pour bibliothèque scolaire	6.000
TRAVAUX IMPORTANTS	90.872
*dont: Travaux bâtiments	14.000
Travaux Voirie Divers	13.000
Eclairage Public	4.530
Honoraires D.D.E	1.316
Terrain de Sports	58.026

RECETTES: FONCTIONNEMENT

TOTAL DES RECETTES	539.313
*dont: Ordures Ménagères	36.000
Location des immeubles	20.000
Dot.Glob.de fonction.	245.154
Contributions directes (Impôts)	220.419

RECETTES: INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES	128.255
*dont: compensation T.V.A	17.000
Vente de Terrain	14.000
Subvention	92.600

BALANCE GENERALE

DEPENSES:	
-de Fonctionnement	539.313
-d'Investissement	128.255
	<u>667.568</u>
RECETTES:	
-de Fonctionnement	539.313
-d' Investissement	128.255
	<u>667.568</u>

association

3^e âge

LOISIRS

CULTURE

ACCUEIL

Le 9 MARS dernier, les anciens d'AVENAY étaient conviés à un repas offert par le Comité des Fêtes. La cuisine était excellente et l'ambiance chaleureuse. Merci aux organisateurs et aux animateurs.

Le Bureau, le Comité d'Administration et tous les membres de l'Association remercient le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 6.500 F. pour l'année 1986.

Le jeudi 15 MAI, nous procéderons à des élections pour renouveler le C.A. de notre Association.

Les personnes désirant se faire élire présenteront leur candidature près de Madame BAZIN, (Tel: 31.80.56.93), avant le 10 MAI 86.

VOYAGE.

Le C.A. a le plaisir de vous proposer un voyage au PUY DU FOU en Vendée,
le SAMEDI 14 JUIN 1986

Départ à 13 H 45, place de l'Eglise d'AVENAY.

Le prix de cette journée est fixé à 120 F. pour les adhérents de l'Association, et à 227 F. pour toute autre personne désirant se joindre à nous. Ce prix comprend le transport, le repas du soir et le spectacle.

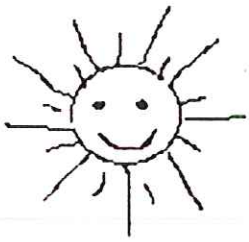
Une reconstitution de l'histoire de la Vendée et des Vendéens présentée par 650 acteurs et 50 cavaliers en fait un spectacle grandiose classé parmi les plus beaux d'Europe.

Beaucoup de personnes seront intéressées; aussi n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Mesdames BAZIN et MARCHEGLIANI. Un acompte de 50 % vous sera demandé lors de votre inscription.

Pour le spectacle du soir, nous vous conseillons de vous munir de foulards et de vêtements chauds.

Et... n'oublions pas que les voyages forment le jeunesse !!!

comite des fetes et loisirs



Avec les beaux jours arrivent les activités de plein air proposées par le comité des fêtes.

- le 11 mai : concours de pétanque
- le 1 juin : rallye vélo

Vous êtes attendu nombreux à l'une et l'autre de ces manifestations.

En dehors de ces activités il nous faut déjà préparer la kermesse du 22 juin.

Comme les années précédentes, nous organisons dans le cadre de cette kermesse le concours régional du pain avec sa magnifique exposition de chef d'œuvre et bien entendu une catégorie " pain de ménage " réservée aux habitants d'Avenay.

Le 22 juin 1986 , une date à retenir dès maintenant.

Pour l'organisation de cette manifestation, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés....

Lors de la 1ere réunion de préparation le 24 avril dernier le club loisir, culture accueil du 3 eme age nous a assuré, comme les années précédentes, de sa collaboration et si par ailleurs plusieurs personnes se sont déjà jointes à nous, n'hésitez pas à vous associer également à la préparation de cette fête, la prochaine réunion aura lieu le 22 mai 1986.

SPORTS

ET

LOISIRS

/ ACTIVITE PING - PONG /

La saison 1985-1986 touche à son terme, et déjà le bilan est très positif.

La fréquentation à cette discipline est équivalente à celle de l'an dernier, c'est à dire 25 jeunes.

Cette année, 3 jeunes d'ESQUAY NOTRE DAME sont venus grossir le groupe.

Deux équipes étaient inscrites en championnat.

EQUIPE 1 : En première division :

14 matchs disputés : 11 victoires - 1 nul - 2 défaites.

L'équipe finit 1ère de son groupe et accède en PROMOTION D'HONNEUR.

EQUIPE 2 : 12 matchs disputés : 7 victoires - 1 nul - 4 défaites.

L'équipe finit 3ème, c'est encourageant pour les jeunes, et une 1ère année de compétition.

Cécile BELLOU, Fabienne L'HOPITALIER ont été qualifiées aux Régionales "B" de FLEURY SUR ORNE, également aux Régionales "A" de AUBE dans l'ORNE.

Maryline MARCHEGIANI a été qualifiée en "Minime" aux Régionales "B" de FLEURY SUR ORNE.

Caroline LECORSU a été qualifiée en "Cadette" aux Régionales "A" de AUBE dans l'ORNE.

Fabienne L'HOPITALIER est sélectionnée pour le championnat de FRANCE "B" à CARNON dans l'HERAULT le 26 et 27 Avril. Elle est également qualifiée pour le championnat National "A" à SAINT-NAZAIRE les 18 et 19 Mai.

Tous ces bons résultats sont obtenus, grace aux "JEUNES" qui ont fait preuve de sérieux, d'assiduité et d'esprit d'équipe tout au long de la saison.

Cette année, pour la première fois, un entraîneur est intervenu pendant DIX séances, pour des conseils techniques en ce qui concerne les grands, et pédagogiques pour les plus jeunes.

IMPOTS LOCAUX :

LA TAXE D'HABITATION

COMMENT EST ETABLI LE MONTANT DE VOTRE TAXE D'HABITATION?

Nous avons déjà vu, dans un précédent bulletin, comment était définie cette taxe. Cependant, il est intéressant de savoir comment est calculé le montant de la Taxe d'habitation payée par chaque foyer, car la somme due n'est pas la même pour tous.

En effet, la BASE D'IMPOSITION, déterminante pour le calcul de l'impôt est égale à la valeur locative, diminuée des abattements légaux.

Le calcul de la VALEUR LOCATIVE repose tout d'abord sur une classification déterminée par comparaison avec des locaux-types; l'habitation est classée dans l'une ou l'autre des 10 catégories définies par l'Administration des Finances. Nous avons, à Avenay un classement des maisons, échelonné de 4 à 8, la classe 4 représentant les habitations à impositions les plus élevées.

Les critères retenus lors de ce classement sont:

- matériaux employés pour la construction.
- situation géographique, orientation.
- confort (existence et nombre de sanitaires, chauffage central...)
- entretien extérieur.

Lors de l'achèvement de la construction, le propriétaire doit transmettre aux Services Fiscaux un formulaire, appelé imprimé H1, sur lequel sont décrits non seulement les éléments dits de confort, mais aussi la surface habitable et les surfaces annexes. Tous les éléments sont alors réunis pour calculer la VALEUR LOCATIVE: il suffit en effet aux services fiscaux de multiplier la valeur ~~initiale affectée à~~ chacune des classes d'habitation, par la surface habitable.

Ainsi, nous pouvons constater que deux logements ayant la même surface habitable n'auront pas la même imposition, si l'un est classé par exemple en catégorie 4 et l'autre en catégorie 6.

Ces critères, qui soulèvent souvent bien des questions ne sont évidemment pas définitifs, et peuvent au contraire être revus; en effet, chaque contribuable peut porter réclamation annuellement, lors de la réunion de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. A titre d'exemple, sachez que lors d'une réunion, le 05 Décembre 1984, le Conseil Municipal a réexaminé les classes et les valeurs locatives attribuées à chaque maison et a décidé de demander à l'Administration des Finances l'envoi de Formulaires H1 à 21 foyers, ainsi que la révision de la classe pour 10 autres foyers (sur un total d'environ 125 foyers à Avenay).

Le dernier calcul, qui cette fois donnera le montant de l'impôt à payer, consiste:

1°. à multiplier la base d'imposition par les Taux votés chaque année par les collectivités suivantes:

.COMMUNE: 6,36%

.DEPARTEMENT: 5,17%

.REGION: 0,439%

2°. Ajouter les frais de confection des rôles, qui représentent 4% de la somme précédemment trouvée (au 1°/).

Sur la photocopie ci-dessous vous retrouverez les différents éléments décrits précédemment:

VALEUR LOCATIVE BRUTE

Calculée:

- 1°/ En fonction de la classification
- 2°/ En fonction de la surface habitable (Imprimé H1)

BASES NETTES D'IMPOSITION

C'est la valeur locative, moins les divers abattements

CALCUL DES COTISATIONS

On multiplie les bases d'Imposition par les taux de la Commune, du Département, de la Région. Le Conseil Municipal fixe UNIQUEMENT le taux de la Commune.

26766

1985

TAXE D'HABITATION
VOTÉE ET PERÇUE PAR LES
COLLECTIVITÉS LOCALES
(communes, départements, régions...)
ET DIVERS ORGANISMES

DÉPARTEMENT : CALVADOS
COMMUNE : AVENAY

■ LIEU DE L'IMPOSITION : AVENAY

■ BASES D'IMPOSITION :

VALEUR LOCATIVE BRUTE

ABATTEMENTS afférents à l'habitation principale

- général à la base
- pour personne(s) à votre charge
- spécial à la base

BASES NETTES D'IMPOSITION

	COMMUNE	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT	DÉPARTEMENT
VALEUR LOCATIVE BRUTE	7200		7200
BASES NETTES D'IMPOSITION	7200 F	F	7200

■ CALCUL DES COTISATIONS

	COMMUNE	Ensemble des SYNDICATS et DISTRICT (1)	COMMUNAUTÉ URBAINE, DISTRICT (1) ou AGGLOMÉRATION NOUVELLE	DÉPARTEMENT	RÉGION	TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT	TOTAL DES COTISATIONS
BASES	7200 F	F	F	7200 F	7200 F	F	»
TAUX	6,36 %	%	%	5,28 %	0,45400 %	%	»
COTISATIONS	458 F	F	F	380 F	33 F	F	871 F

• FRAIS DE CONFECTION DES RÔLES (2) 35 F

numéro à rappeler dans toute correspondance ▶ 14002504022034A

P366405001Y

SOMME A PAYER

906 F

IMPORTANT : Afin d'éviter toute erreur ou omission, n'oubliez pas de faire connaître au Service des Impôts indiqué au cadre A ci-dessous :
- toutes les modifications affectant le nombre de vos personnes à charge (voir définition au verso) ;
- votre nouveau domicile, si vous changez de résidence principale, en précisant la date de ce changement.

A - RENSEIGNEMENTS Tél. : 94 81 46

RÉCLAMATION ÉCRITE (2)
CDI CAEN-OUEST
S.A. 4EME SECTEUR
HOTEL DES IMPOTS
145 RUE DE LA DELIVRANDE
14040 CAEN CEDEX
MARDI ET VENDREDI
DE 14H A 16H

B - PAIEMENT (2) Tél. : 82 24 40

Référence : 70413417
PERC D EVRECY
C.C.P. : 8000 34F ROUEN
12 AVE ALBERT 1ER
14019 CAEN CEDEX
TLJ SAUF SAMEDI
8H A 12H ET 13H15 A 16H45